

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°D/ 99/078/ PRG/ SGG
portant nomination des membres du Comité National
d' Ethique pour la Recherche en Santé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi fondamentale;

Vu la loi N° L / 97/ 021 /AN du 10 Juin 1997 portant code de Santé Publique;

Vu le décret N° D / 98 / 218 / PRG / SGG du 29 Octobre 1998 portant création, attribution et organisation du Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé;

Vu le Décret N° D/99 / 004 / PRG / SGG du 8 Mars 1999 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le Décret N° D/ 99 / 007/ PRG / SGG du 12 Mars 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret N° D / 96 / 111 / PRG / SGG du 29 Août 1996 portant attributions des Membres du Gouvernement;

Vu le Décret N° D / 97 / 068 / PRG / SGG du 5 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Santé,

DECRETE

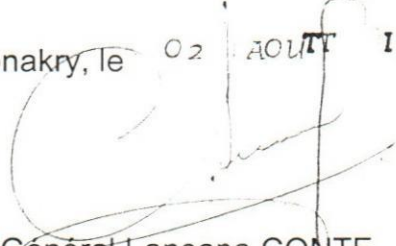
Article 1er: Les cadres dont les noms suivent sont nommés membres du Comité National d'Ethique pour la Recherche en Santé. Ce sont:

1. Dr. SYLLA N'nah Djénab, Médecin - Chef de la Section Recherche et Documentation, Service Statistiques Etudes et Information, Ministère de la Santé Publique
2. Dr. POGBA Gbanacé, Médecin - Directeur National de l'Institut National de Santé Publique;
3. Dr. DIALLO Ahmadou Baïlo, Epidémiologiste - Centre de Formation et de Recherche en Santé Rurale de Mafèrinyah;
4. Dr. DIALLO Biro, Chirurgien - Vice Doyen chargé de la Recherche à la Faculté de Médecine- Université de Conakry ;

5. El. H. FADIGA Ibrahima Sory, Président Union Oulémas;
6. Dr.GOEPOGUI Alphonse, Médecin - Coordonnateur du Programme des Actions de Santé de l'Eglise Catholique;
7. Dr.KALIVOGUI Siba, Chef du département Bactériologie à l' Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée ;
8. Prof. SOW Oumou Younoussa, Médecin - Coordonnatrice du Programme Tuberculose, Hôpital Ignace Deen;
9. Mr. SOUMAH Morciré, Pharmacien Privé à Tumbo;
10. Dr. KASSE Djénabou, Médecin - Chef Pédiatrie Hôpital Donka;
11. Mr. BARRY Mamadou Bano, Sociologue à la Faculté des Lettres de Donka;
12. Mr. DIALLO Mamadou Alpha, Statisticien - Chef de Chaire de Statistiques et Probabilités;
13. Dr. KOÏVOGUI Lamine, Chef du Service Laboratoire de Donka;
14. Mr. SQUARE Ousmane, Chargé de la Recherche à la Direction Nationale de la Recherche Scientifique;
15. Mme DIALLO Aïssatou Poréko, Magistrat - Ministère de la Justice;
16. Mr. DIALLO Abdoul Gadiri, Journaliste au Lynx;
17. Dr. BALDE Ibrahima Chirurgien Pédiatre - Centre Mère et Enfant, Commune de Ratoma.

Article 2 : le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 AOUT 1999



Général Lansana CONTE